



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 17 MAI 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Jacques DU PLESSIS (MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Rochelais / Montpellier Hérault Rugby du 30 avril 2017 (J25 TOP 14), Monsieur Jacques DU PLESSIS est **suspendu 4 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de l'audience. Monsieur Jacques DU PLESSIS est suspendu jusqu'à la fin de la saison.

La date de requalification de Monsieur Jacques DU PLESSIS sera communiquée ultérieurement.

Laurent LABIT (RACING 92) : La Commission a décidé de mettre en délibéré sa décision.

MONTPELLIER HÉRAULT RUGBY : La Commission a décidé de mettre en délibéré sa décision.

C.S. BOURGOIN-JALLIEU RUGBY : A la suite du rapport du Représentant fédéral de la rencontre C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby / R.C. Narbonne Méditerranée du 28 avril 2017 (J29 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé **une amende de 5 000 €** à l'encontre du C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby au motif d'« *Introduction et usage d'engins pyrotechniques* ».